

Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé  
Sous Direction de l'Insertion et de la Solidarité  
Service de la Prévention et de la Lutte contre les Exclusions

**2021 DASES DDCT 25** Subventions (154 500 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de dix actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires.

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'accorder notre soutien à six associations qui gèrent et animent les jardins solidaires.

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris soutient des actions de remobilisation et d'aide à l'insertion tels que les jardins solidaires dans le cadre du programme pluriannuel pour l'insertion et pour l'emploi (PPIE). Insérer durablement les personnes est également le cap que s'est fixé le Pacte Parisien de lutte contre la grande exclusion. Ces actions visent à proposer des activités à des personnes très éloignées de l'emploi et en difficulté, notamment les personnes bénéficiaires de minima sociaux, afin de leur permettre de se réinvestir dans un parcours d'insertion professionnelle.

Les jardins solidaires sont conçus comme des outils de remobilisation sociale et professionnelle pour les personnes en situation d'exclusion. De plus, ce type d'activités collectives permet de tisser des liens sociaux, et favorise ainsi le bien-être physique et psychique. D'autre part, le respect de techniques botaniques contraignantes, le travail en groupe, la gestion participative du jardin, aident les personnes à développer leur confiance en elles et les encourage à prendre des initiatives et des responsabilités. En mobilisant des compétences et des attitudes transposables au monde professionnel, les jardins solidaires constituent un véritable levier d'insertion vers l'emploi. Les actions de sensibilisation peuvent en outre constituer pour ceux qui le souhaitent une passerelle vers des dispositifs d'insertion par l'activité économique.

Les jardins solidaires proposent une activité collective de jardinage à des publics en difficulté, tout en restant ouverts aux habitants du quartier, dans une volonté de mixité sociale. Les activités de jardinage se déroulent en petits groupes, à raison de trois ou cinq ateliers par semaine, permettant aux participants d'acquérir des savoir-faire et des compétences techniques. Les produits récoltés sont distribués entre les jardiniers ou cuisinés avec le groupe dans le cadre de repas partagés. D'autres activités peuvent être proposées, notamment pendant la période hivernale : fabrication d'engrais et d'insecticides naturels, recyclage et bricolage,

ateliers sur l'alimentation, visites et sorties (visite d'autres jardins, de l'école du Breuil etc.), organisation de journées portes ouvertes (fête de la nature, fête des jardins etc.).

Le réseau des jardins solidaires se compose de dix actions portées par les six associations suivantes :

- Esperem (auparavant association Arfog-Lafayette) pour le jardin solidaire le Nid du 12 (12e), le jardin solidaire sur le Toit (20e) et une formation de sensibilisation et d'accompagnement vers les métiers du jardinage urbain ;
- Culture(s) en Herbe(s) pour le jardin solidaire Marcotte « Parcelles de terre, passerelles sociales » (11e) ;
- Emmaüs Solidarité pour le jardin solidaire du square Saint-Laurent (10e), le jardin solidaire Cavaillé Coll (10<sup>e</sup>) et le jardin solidaire du square de Jessaint (site politique de la ville La Chapelle 18<sup>e</sup>) ;
- Halage pour le jardin solidaire « L'Univert » (site politique de la ville Goutte d'Or 18e) ;
- Espaces pour le jardin Hérold (site politique de la ville Danube – Solidarité 19e) ;
- La Régie de quartier du 19e pour le jardin Cambrai, dans le quartier de Flandre au sein de la cité Michelet (site politique de la ville Flandre du 19e).

La Ville de Paris participe au financement des postes d'animateurs des jardins solidaires. Ces postes sont très importants pour le public reçu car en plus d'accompagner et de guider les personnes en difficulté, le rôle de l'animateur est de faire le lien entre les différents publics et de favoriser les échanges entre les participants.

Par ailleurs, l'association La Régie de quartier du 19<sup>e</sup> bénéficie d'un co-financement dans le cadre d'une convention pluriannuelle en cours de renouvellement, d'un montant de 9 000 euros, au titre de la politique de la ville et de l'action citoyenne pour l'aspect lien social du jardin solidaire.

L'expérience et les compétences des associations animant ces jardins sont reconnues en matière d'accompagnement vers l'insertion des publics vulnérables et éloignés de l'emploi. L'association Esperem gère notamment un service de prise en charge globale des allocataires du RSA. L'association Cultures en Herbes, pour sa part, a noué de nombreux partenariats avec des structures sociales et médico-sociales. L'association Emmaüs Solidarité a mis en place, dans le jardin solidaire de Jessaint, le dispositif « premières heures ». Ce dispositif, initié par la Mairie de Paris, permet aux personnes en situation de grande exclusion de reprendre une activité professionnelle selon un rythme progressif. L'association Halage conduit des actions d'insertion par l'activité économique dans le secteur des espaces verts. L'association Espaces est une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) menant des ateliers et des chantiers d'insertion par l'écologie urbaine, ainsi que des ateliers de jardinage solidaire pour des adultes en situation d'exclusion. La Régie de quartier du 19e, quant à elle, bénéficie d'une solide expérience dans le domaine de l'insertion et de la gestion urbaine de proximité. Elle est labellisée entreprise d'insertion et dispose d'un pôle insertion lui permettant d'accompagner des personnes éloignées de l'emploi et en situation d'exclusion. Ces associations travaillent également en partenariat avec les travailleurs sociaux et médico-sociaux des services institutionnels et associatifs qui leur orientent des personnes.

En 2019, 555 personnes ont régulièrement fréquenté les jardins solidaires lors des ateliers de remobilisation sociale et professionnelle proposés sur la pratique du jardinage, l'aménagement (recyclage, bricolage), la santé (addictions, alimentation), la formation vers les métiers des espaces verts et dans le cadre du dispositif « premières heures ». La plupart de ces personnes sont allocataires des minima sociaux (RSA, allocation adulte handicapée, allocation chômage etc.), sans activité et/ou sans ressources. Par ailleurs, les jardins solidaires ont accueilli plus de 6 000 visiteurs lors d'animations et événements conviviaux (ciné jardins, fête du développement durable, de la nature, repas estivaux etc.) ou à l'occasion de visites ponctuelles.

Compte tenu des éléments ci-dessus et de la qualité des projets présentés, je vous propose de reconduire au titre de l'exercice 2020 les financements suivants à ces six associations, pour un montant total de 154 500 euros, dans le cadre de conventions annuelles d'objectifs : 51 000 euros à Esperem (3 actions), 5 000 euros à Culture(s) en Herbe(s), 60 000 euros à l'association Emmaüs Solidarité (3 actions), 18 500 euros à Halage (dont 8 500 euros dans le cadre de la Politique de la ville), 10 000 euros à l'association Espaces et 10 000 euros à la Régie de quartier du 19<sup>e</sup> arrondissement.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris